

## 15 ANS DÉJÀ!

Depuis plus de 15 ans déjà, la Corporation de services de la Chambre des notaires du Québec et Sogemec Assurances, chef de file du courtage d'assurance destiné aux professionnels, vous donne accès à une couverture d'assurance **complète et adaptée à votre situation. Et tout ça, sous un même toit !**

### OFFRE UNIQUE – PROTÉGEZ VOTRE REVENU

À titre de nouveaux diplômés, vous avez le privilège d'adhérer à une protection d'assurance invalidité, en cas de maladie et/ou de blessure, de **1 250 \$ /mois, non imposable, et ce, sans preuve de santé.**

### CONFORMEZ-VOUS À LA LOI

La Loi sur l'assurance médicaments oblige tous les résidents du Québec à détenir une assurance médicaments. De plus, toute personne admissible à un régime privé est obligée d'en faire bénéficier son conjoint et ses enfants.

En tant que notaire membre en règle de la Chambre des notaires du Québec, **vous n'êtes pas admissible au régime public**. En effet, la loi prévoit que vous devez être inscrit auprès du régime privé auquel vous êtes admissible.

En tant que notaire les régimes auxquels vous avez accès sont les suivants;

- le régime de la corporation de service de la Chambre des notaires du Québec;
- le régime de votre employeur;
- le régime de votre conjoint(e);

Il est important de savoir que la RAMQ effectue des vérifications et qu'elle pourra vous réclamer le remboursement de toutes réclamations payées par le régime public alors que vous n'y étiez pas admissible. Veuillez remplir et nous retourner le formulaire d'adhésion ci-joint sans tarder.

**Contactez-nous**  
**1 800 361 5303**

514 350 5070 / 418 658 4244  
Par courriel ou Internet :  
[information@sogemec.qc.ca](mailto:information@sogemec.qc.ca)  
[www.sogemec.qc.ca](http://www.sogemec.qc.ca)

**Profitez-vous de tous les avantages négociés pour vous ?**

**SOGEMEC ASSURANCES**

**VIE  
INVALIDITÉ  
FRAIS DE BUREAU  
MÉDICAMENTS  
MALADIE**

**SOGEMEC ASSURANCES/  
LA PERSONNELLE**

**AUTOMOBILE  
HABITATION  
ENTREPRISE**